

MALIK SALEMKOUR,
président de la LDH

Pour une France solidaire

Il est toujours difficile d'apprécier le sens du monde, s'il avance vers le progrès de l'humanité ou si, au contraire, il marque le pas, voire régresse. Selon l'endroit d'où on le regarde, le passé avec lequel on le compare, les paramètres que l'on prend en compte, les réponses diffèrent. Mais au prisme des droits, de la paix, de la répartition des richesses, des inquiétudes légitimes se font jour.

Le dossier de ce numéro en illustre plusieurs exemples et ouvre des voies positives possibles. Elles s'inscrivent à chaque fois dans une exigence démocratique avec des débats citoyens à poser, à l'échelle nationale comme internationale, pour infléchir l'action des gouvernements frileux ou abandonnés, et construire un avenir rassurant et solidaire.

Dans tous les cas le monde bouge et, avec lui, de plus en plus, ses habitants. Pour les populations des pays développés ou les plus riches des pays en développement, les étudiants et les salariés très qualifiés, la liberté de mouvement est organisée au niveau international dans des intérêts touristiques et économiques convergents, surtout pour les entreprises. Les relations entre les Etats demeurent inégales et largement perfectibles : une répartition plus équitable des bénéfices comme les droits et protections des travailleurs concernés restent à établir. Mais ces déplacements sont reconnus et acceptés, ce qui facilite l'ouverture des discussions nécessaires.

Pour les autres, la réalité est plus dure. Des millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont contraints de quitter leurs pays pour fuir les guerres,

les conflits internes, la misère, elle-même source de violences et de crises, amplifiée par l'impact du réchauffement climatique, avec ses terres devenues invivables. Face à ces mouvements migratoires forcés, la solidarité internationale reste une priorité pour venir en aide à ces exilés, là où ils sont installés, très majoritairement dans les pays limitrophes des pays de départ. Les réponses sont autant humanitaires et d'urgence que de plus long terme, appelant à une protection et la construction d'un avenir. Elles ne sauraient donc dédouaner les autres Etats de leurs responsabilités en matière de politiques d'accueil et d'asile. C'est particulièrement le cas de l'Europe et de la France, partie prenante de nombreux conflits militaires causes de ces déplacements massifs de populations. Au lieu de faire face à leurs obligations et de prendre leur pleine part à cet effort international, elles affichent au contraire une volonté de fermeture des frontières et de restriction des dispositifs d'asile. Elles tentent de se barricader dans un égoïsme meurtrier, faisant notamment de la Méditerranée un cimetière quotidien et abandonnant ces migrants aux portes d'une Europe pourtant forte de ses cinq cent dix millions d'habitants et de ses pays membres parmi les plus riches du monde.

Penser des droits qui dépassent les frontières

Le gouvernement français vient ainsi de proposer une nouvelle réforme de l'asile et de sa politique d'immigration ; un projet qui marque un recul sans précédent des droits des demandeurs d'asile



Face à des mouvements migratoires désormais irréversibles, un droit international à la mobilité est sûrement à imaginer dans les intérêts bien compris de tous, pays de départ, pays de transit, pays d'arrivée, avec des allers-retours facilités. Il s'agit de penser une citoyenneté mondiale avec des droits adaptés au monde d'échanges d'aujourd'hui.



dans un monde tel qu'il est

dans une vision inhumaine, technocratique et court-termiste, niant les réalités de terrain. Ces migrants sont déjà présents sur le territoire, certains depuis plusieurs années. Penser pouvoir tous les expulser est irréaliste, en dépit de tous les accords de réadmission actuellement en négociation. De nombreux pays ne sont pas en mesure de les recevoir, de les protéger. Essayer de les renvoyer se fera au viol de leurs droits, ici et là-bas. L'objectif annoncé depuis juillet 2017 est la « dissuasion migratoire ». Cela conduit à rendre leur vie ici impossible, allant jusqu'à refuser le minimum vital, comme l'accès à l'eau pendant la canicule à Calais, ou à un hébergement d'urgence durant les grands froids, la régularité du séjour des personnes reçues dans ces centres pouvant désormais être contrôlée sur place, mettant à mal l'inconditionnalité de l'accueil. Les effets de cette politique sont déjà connus : précarité, arbitraire et injustice. Cette approche, au-delà d'être immorale, est aussi dangereuse par les tensions qu'elle crée, avec les poussées xénophobes qu'elle favorise – faisant de l'étranger un malvenu – et les voies de contournements illégales qu'elle organise. Plus des obstacles aux frontières sont mis, plus ils favorisent les passeurs. Les associations humanitaires et de défense des droits ont unanimement alerté sur les risques de telles mesures qui laisseront à la rue et dans la clandestinité de nombreux migrants, déjà présents sur notre territoire, sans empêcher la venue de celles et de ceux prêts à mourir pour atteindre un pays qu'ils espèrent de liberté.

Avec la LDH, elles invitent à des Etats généraux sur les migrations. Au vu des parcours de vie rencontrés, la distinction martelée par les pouvoirs publics entre réfugiés et migrants économiques est un leurre qu'il est temps de dévoiler. Partout en France, des réflexions sont engagées pour comprendre ce monde en mouvement, apprécier ces nouvelles réalités migratoires, notamment d'Afrique et du Moyen-Orient, chacune ayant son histoire, ses spécificités. Mais toutes ont en commun d'interroger nos valeurs, notre vision de l'avenir, les voies et moyens d'offrir à chacun une perspective émancipatrice, un développement individuel et collectif. Un large débat démocratique est donc nécessaire pour travailler ensemble les réponses à y apporter. Les égoïsmes nationaux sont des impasses difficilement tenables, à terme. L'ambition de ces Etats généraux est de redonner sa dignité à l'étranger, de penser des droits qui dépassent les frontières, avec une liberté de circulation effective. Face à des mouvements migratoires désormais irréversibles, un droit international à la mobilité est sûrement à imaginer dans les intérêts bien compris de tous, pays de départ, pays de transit, pays d'arrivée, avec des allers-retours facilités. Il s'agit de penser une citoyenneté mondiale avec des droits adaptés au monde d'échanges d'aujourd'hui. L'universel est ici en question, gage d'une paix durable et d'une humanité de progrès. ●